

Siège départemental,
11 avenue Edouard VII, 64000 Pau
<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques>

☎ : 06-85-34-15-07
☎ : 06-79-76-77-09
snes-64@bordeaux.snes.edu

Pau, le 4 février 2019

➤ Comité Technique Départemental

Demain, 5 février, est convoqué un CTSD durant lequel seront présentés les effectifs des établissements par division et les DHG données.

Nous avons décidé de boycotter cette instance. La réforme des lycées, après la réforme du collège et de l'enseignement professionnel n'a comme unique objectif que l'économie de moyens. Les dotations sont très inégales, mais les établissements perdent souvent quelques dizaines d'heures.

Nous combattons cette réforme comme nous avons combattu les précédentes.

Nous serons accompagnés dans ce boycott par FO.

L'UNSA va siéger demain : apparemment la mise en place de la réforme ne semble pas les gêner. Mais leur délégation sera probablement composée d'un chef d'établissement et d'un déchargé total (enseignant qui n'a plus de classe), peut être qu'ils sont éloignés des préoccupations des enseignants que nous sommes.

➤ Préparation de rentrée

Dans les établissements, on prépare la rentrée prochaine. Les dotations horaires et leur répartition disciplinaire entraîne des perspectives négatives comme des compléments de services donnés ou des suppressions de postes.

Attention, les créations / suppressions de poste ne sont pas effectives. Elles seront discutées au CTSD du mois de mars. Nous devrions être convoqués le 5 mars pour un groupe de travail sur ces postes. Rien n'est encore acté.

Dans les lycées, il semble que les chefs d'établissement, face à la difficulté de préparer une réforme « hors-sol » échangent énormément sur leur préparation : « Tel établissement dédouble telle discipline, alors il faut que notre lycée dédouble aussi cette discipline. »

Les exemples n'ont pas force de loi, ce qui se fait dans un établissement est le résultat d'une histoire (professeurs, élèves, construction de filières ...), il n'est pas légitime parce que le voisin procède ainsi de faire de la même façon.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute ou de problème.

➤ Parcoursup: des filières en tension à l'UPPA

L'année dernière sept filières étaient en tension à l'UPPA (sous-doté en enseignant.es) et donc avec un nombre de places limité. Il s'agissait de : STAPS (Tarbes+Bayonne), Sciences de la vie (Pau+Anglet), Informatique (Pau+Anglet), Sociologie.

A la rentrée 2019 s'ajouteront six nouvelles filières : LEA (Parcours Anglais-Espagnol-Eco-gestion), LEA (Parcours Anglais-Espagnol), Anglais, Histoire, Economie-Gestion (Bayonne), Maths-Informatique (Anglet).

Cette réforme de l'orientation post-bac dont un bilan sérieux et effectué par une entité indépendante du ministère n'a pas été effectuée, s'avère profondément inégalitaire. Les filières en tension (pour

cause de non financement de l'université) sur une ville comme Pau, vont nécessairement provoquer des arbitrages de la part des élèves et des familles. Si l'on n'est pas certain de pouvoir poursuivre ces études à Pau, ne faut-il pas envisager une autre filière ? Peut on poursuivre ses études ailleurs ? A quel coût ?

➤ **URGENT ! Menace sur la liberté d'expression du personnel enseignant**

Nous avons décidé d'initier une pétition pour dénoncer l'article 1 du projet de loi "pour une école de la confiance".

Cet article vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui n'existe pas aujourd'hui. Nous rappelons donc notre attachement aux statuts et à la loi qui obligent les personnels de l'Éducation nationale (comme tout fonctionnaire) à se conformer aux instructions (art. 28) aux obligations de discrétion, au secret professionnel (art. 26), à la neutralité (art. 25) mais pas à la réserve.

Ci-dessous, le lien pour **signer et faire signer massivement cette pétition** (site, publication, etc...). Elle est à la « une » du site de la FSU : <https://liberte-expression.fsu.fr/>

Il y a maintenant urgence à signer massivement cette pétition car le projet de loi sera très bientôt présenté par M. Blanquer.

➤ **Appel national unitaire pour les AESH mercredi 6 février :**

Pour une reconnaissance professionnelle des AESH :

- une revalorisation immédiate des salaires ;
- le versement de l'indemnité REP REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- la création d'un véritable statut pour les AESH ;
- des emplois stables, pérennes et reconnus ;
- la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- le droit de pouvoir travailler à temps complet ;
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail.

Erwan DAVID, secrétaire départemental